



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation

Le jeudi 30 avril 2020 — Vol. 45 N° 64

Audition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
afin de permettre aux députés de l'opposition d'échanger avec
le gouvernement au sujet de la pandémie de COVID-19 (1)

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

2020

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le jeudi 30 avril 2020 — Vol. 45 N° 64

Table des matières

Organisation des travaux	1
Discussion générale	1
Documents déposés	14

Intervenants

Mme Lise Thériault, présidente

M. Jean-François Roberge

Mme Marwah Rizqy

Mme Christine Labrie

Mme Véronique Hivon

M. Guy Ouellette

Mme Jennifer Maccarone

Mme Francine Charbonneau

Note de l'éditeur : La commission s'est réunie en visioconférence.

Le jeudi 30 avril 2020 — Vol. 45 N° 64

**Audition du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
afin de permettre aux députés de l'opposition d'échanger avec le
gouvernement au sujet de la pandémie de COVID-19 (1)**

(Quinze heures cinq minutes)

La Présidente (Mme Thériault) : Bonjour à tous. Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de Commission de la culture et de l'éducation ouverte.

La commission est réunie virtuellement afin de permettre aux députés d'opposition d'échanger avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au sujet de la pandémie de COVID-19.

M. le secrétaire, y a-t-il des remplacements?

Le Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. M. Poulin (Beauce-Sud) est remplacé par M. Jacques (Mégantic) et Mme Melançon (Verdun) est remplacée par Mme Charbonneau (Mille-Îles).

Organisation des travaux

La Présidente (Mme Thériault) : Merci beaucoup. Donc, conformément à l'entente conclue, je vous rappelle qu'il n'y a pas de remarques préliminaires. La période d'échange avec le ministre, d'une durée d'une heure, se divise en plusieurs blocs de questions et de réponses en alternance entre les groupes d'opposition.

De façon plus précise, les temps d'échange sont répartis comme suit : pour l'opposition officielle, un bloc de 19 min 17 s et un autre de 9 min 39 s à la fin; pour le deuxième groupe d'opposition, un bloc de 14 min 28 s; la même chose pour le troisième groupe d'opposition, un bloc de 14 min 28 s; et, pour le député de Chomedey, un bloc de 2 min 8 s.

Discussion générale

Donc, nous allons commencer la période d'échange avec le premier bloc d'intervention de l'opposition officielle. Mme la députée de Saint-Laurent, vous disposez d'un bloc de 19 min 17 s. La parole est à vous, et vous pouvez discuter avec le ministre. Allez-y.

Mme Rizqy : Bonjour, chers collègues. Bonjour, M. le ministre.

Lundi, vous nous avez annoncé que vous avez un plan pour la réouverture des écoles, qui a été, et je cite, «avalisé par la Santé publique ainsi que l'Institut national de santé publique du Québec».

Pouvez-vous nous déposer ce plan le plus rapidement possible ainsi que les différents scénarios que vous avez observés?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Voilà. Excusez-moi, j'active mon son. D'abord, Mme la Présidente, bonjour... On dirait qu'il y a de l'écho.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée, je vais vous demander de fermer votre micro, s'il vous plaît. Allez-y, M. le ministre.

M. Roberge : Désolé. On fait des petits ajustements comme ça au début, il n'y a pas de problème. Bonjour, tous les collègues, M. le sous-ministre et puis l'équipe qui est avec moi. Merci.

Effectivement, on a annoncé, lundi de cette semaine, un plan de réouverture graduel, prudent et volontaire, donc optionnel, des écoles. En fait, ce qu'on a déposé, c'est davantage le calendrier de réouverture pour nos écoles préscolaires, primaires. Nos écoles secondaires, il n'est pas prévu qu'elles rouvrent en ce moment, là, avant septembre, et c'est, en réalité, des balises de la Santé publique.

Le plan de réouverture école par école, l'aménagement des locaux école par école, bien, ça va se faire, là, régionalement, en réalité, et même localement, par les gens qui travaillent directement dans les écoles, parce qu'on ne peut pas, là, du haut du bureau du ministre, prévoir chacune des conditions et modalités.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Vous nous avez parlé d'un plan que vous avez fait approuver par la Santé publique. Vous nous parlez aujourd'hui, maintenant, des balises qui émanent de la Santé publique. Prenons-les, ces balises. Par exemple, on sait qu'il y a, par école, un concierge. Dans le plan de la santé publique, on indique clairement qu'on doit nettoyer de façon très fréquente et désinfecter les installations.

Comment vous allez vous assurer qu'en pratique on va être en mesure de respecter les normes sanitaires établies par la Santé publique?

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, Mme la députée. Je vous rappelle de fermer votre micro. M. le ministre.

M. Roberge : Merci bien. Bon, écoutez, ce n'est pas aussi simple que ça, dire : Il y a un concierge par école. Il y a des plus petites écoles où il y a des plus petites équipes. Il y a des grandes écoles primaires où ils sont plus nombreux à faire le ménage en temps régulier.

Une chose est certaine, c'est que, pendant la réouverture de nos écoles préscolaires, primaires, avec les conditions sanitaires qui nous sont recommandées, il va falloir en faire plus, là, c'est certain. Et c'est pour ça que c'est certain qu'il va y avoir certaines équipes des écoles secondaires qui vont être affectées vers les écoles primaires, qu'il est possible aussi que, pour bien s'assurer que tout est bien nettoyé, désinfecté correctement... ça se peut que des équipes-écoles embauchent davantage et, je veux dire... oui, c'est ça, affectent davantage de personnel au nettoyage. Ça se peut qu'on embauche d'autre monde, mais c'est certain qu'il y a du personnel, qui est affecté normalement dans les écoles secondaires, qui va être affecté vers les écoles primaires parce que nos écoles secondaires ne réouvrent pas pour accueillir les élèves ce printemps.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, M. le ministre. Mme la députée de Saint-Laurent.

• (15 h 10) •

Mme Rizqy : Donc, vous le savez, avant même la pandémie, on avait déjà une pénurie autant au niveau des enseignants, mais même au niveau de salubrité. On pouvait constater dans les écoles que passer le balai, ça peut être même... des fois, ça peut être plus difficile de l'avoir plus qu'une fois par semaine pour l'ensemble des étages d'une école. Et certains d'entre eux ont un certain âge.

Alors, vous, est-ce que vous allez pouvoir mettre, par exemple, une experte, comme Dre Joanne Liu, qui pourrait chapeauter une équipe sanitaire pour s'assurer que les normes établies par la Santé publique soient respectées, qu'il y ait un minimum de normes qui soient respectées?

Sur le site de Santé publique, on remarque aussi, par exemple, la poubelle. Vous connaissez nos écoles très bien. Nos écoles, les poubelles sont très généralement sans couvercle et, malheureusement, ne sont pas avec des pédales. Sur les normes, c'est marqué «avec pédale» ainsi que... on indique qu'on doit aussi avoir, dans les écoles, du désinfectant à mains, tel que, par exemple... communément appelé du Purell. Est-ce que vous avez déjà, en ce moment, un plan d'acquisition pour s'assurer que ce soit déployé sur le terrain?

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, Mme la députée. M. le ministre.

M. Roberge : Mme la Présidente, les balises de la Santé publique, qui nous disent qu'il faut nettoyer nos écoles pas mal plus qu'en temps régulier, qu'il faut qu'on désinfecte les poignées de porte régulièrement dans la journée, qu'il faut qu'on vide les poubelles, c'est des balises qu'on envoie dans les milieux locaux. Il n'appartient pas au ministère, au gouvernement de se mettre à acheter... Les poubelles, là, les poubelles n'étaient pas achetées non plus par le gouvernement avant. Pourtant, je veux dire, on était capable d'avoir des poubelles dans nos écoles et les vider. C'est ça aussi, la subsidiarité, là. C'est de laisser aux instances locales prendre les décisions, acheter le matériel nécessaire pour se conformer normalement aux règles normales puis, en temps de pandémie, en temps de crise, aux règles qui sont beaucoup plus élevées.

Donc, moi, j'ai pleinement confiance que les directions d'école et les équipes qui sont dans nos centres de services scolaires vont être capables de prendre connaissance de ces directives-là et de les appliquer.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Au niveau de l'organisation, on peut comprendre qu'il y a deux réalités. Il y a Montréal, mais il y a aussi les régions. Allons-y avec les régions. Vous, vous nous avez parlé d'un scénario où est-ce qu'il y aurait moins de 50 % de parents qui lèveraient la main pour envoyer leur enfant à l'école. Si jamais c'est plus de 50 % qui lèvent la main, comment vous allez répondre à cette demande?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. En fait, ce qu'on a annoncé, c'est qu'on réouvre nos écoles à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et que l'ouverture prévue, c'est à partir de lundi le 11 mai, là, à l'extérieur de la CMM. On ne pouvait pas le savoir, au moment de l'annonce, combien de personnes allaient décider d'envoyer leurs enfants à l'école.

Je pense, c'est une bonne idée d'envoyer son enfant à l'école. Ce n'est pas obligatoire. On veut laisser aux parents cette option-là dans les circonstances actuelles. On insiste, par exemple, sur le fait que, pour les enfants qui peuvent avoir des difficultés d'apprentissage, qui sont plus vulnérables, là, pour passer leur année ou qui ont peut-être des retards, c'est une bonne idée de les envoyer à l'école, même si on ne veut pas forcer qui que ce soit.

On a demandé aux parents de prendre cette décision-là, de prendre quelque temps pour y penser et d'aviser l'école une semaine d'avance. Donc, une semaine avant la rentrée du 11, là, ça, c'est lundi le 4 mai. On commence à avoir des échos, là, parce que les écoles sondent les parents. Mais on va être capables d'accueillir 100 % des enfants, parce

qu'on n'a pas dit aux parents, là, que c'est un maximum de 15 et qu'en haut de 15 on refuse des enfants. Il n'est pas question de refuser aucun enfant. On veut simplement que les parents s'inscrivent d'avance. Et la Santé publique nous a dit qu'on ne pouvait pas accueillir plus que 15 enfants par classe, là, dans la mesure du possible. Bien, à ce moment-là, on va s'arranger pour accueillir tout le monde correctement.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

Mme Rizqy : M. le ministre, donc, si je comprends bien, 100 % de demandes, 100 % de réponses. Avant la pandémie, il y avait pénurie de locaux, pénurie aussi d'enseignants. Allons-y avec le nombre d'enseignants.

Vous avez déjà mentionné qu'en haut de 60 ans ils pourraient rester à la maison et être attirés à d'autres tâches, par exemple en ligne. Mais, dans le cas qui nous occupe, on va avoir des enseignants de moins de 60 ans, mais on aura aussi des gens qui sont déjà en congé de maladie, d'autres qui ont des maladies chroniques, qui ne pourront pas être affectés dans nos écoles.

Alors, avec un ratio déjà réduit d'un pour 15 et dans certaines écoles où est-ce que le ratio... parce que la classe ne permettra pas la distanciation de deux mètres, d'avoir un ratio d'un pour 10, est-ce que vous avez un plan pour vous assurer d'être en mesure de répondre à la demande qu'il y a en région, puisqu'elle est pas mal plus forte?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bon, d'abord, on sait bien que ce n'est pas 100 % des enfants qui vont retourner à l'école. Il y a des parents qui vont décider de les garder à la maison. Et on va être capable, justement, de demander au personnel de plus de 60 ans... on va leur demander de ne pas revenir à l'école. Supposons un enseignant ou une enseignante qui a 60 ans, 61 ans, on va lui demander, idéalement, de ne pas revenir à l'école, pour prendre soin de sa santé, mais on pourra... Évidemment, ce sont des décisions locales, mais on anticipe ici. Ce n'est pas à moi à affecter tel personnel à telle tâche, mais on peut anticiper très facilement qu'une personne de 60 ans restée à la maison se verra confier la tâche de faire l'accompagnement pédagogique des enfants restés à la maison.

Ceci dit, on pose la question : Est-ce qu'il y aurait une pénurie d'enseignants? Est-ce qu'on va être capable d'avoir un enseignant devant chaque groupe d'élèves, considérant que le maximum par local, c'est 15 élèves par classe? Bien, d'abord, il va falloir que les organisations locales se tournent vers leur banque de suppléants. Dans certains cas, elle était mince, la banque de suppléants, je le reconnais. Dans certains cas, elle était plus garnie. Ça dépend vraiment des régions.

On va être en mai. En mai, nos universités ont terminé leur session. Donc, tous les étudiants dans nos facultés des sciences de l'éducation, qui peut-être n'auraient pas été disponibles en février, en mars, même en avril, pour venir prêter main-forte, là, ils ont du temps. Donc, on peut faire appel à eux aussi. Ils vont être bien contents, j'imagine, de venir travailler puis d'être bien payés pour le faire.

Et il y a aussi, si jamais on a à se rendre là, bien, une possibilité, pour les centres de services scolaires, d'affecter à d'autres tâches du personnel, c'est-à-dire certains enseignants du niveau secondaire pourraient être affectés pour superviser et enseigner dans des classes du niveau primaire. Mais tout ça, c'est des possibilités, c'est des opportunités pour les administrations locales, pour s'assurer d'avoir vraiment un enseignant par classe, vu les contraintes qui nous sont imposées en ce moment.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait. Merci, M. le ministre. Je vais vous demander juste de raccourcir un peu vos interventions pour le principe de l'égalité dans les temps, si on veut profiter de nos échanges. Mme la députée de Saint-Laurent, la parole est à vous.

Mme Rizqy : Deux questions. Les enseignants du niveau secondaire ne doivent-ils pas faire des cours en ligne, d'une part, et, d'autre part, les étudiants au baccalauréat en enseignement, est-ce que vous allez mettre une directive pour immédiatement les répertorier, savoir est-ce que c'est ceux de la première année, deuxième, troisième ou quatrième année qu'on peut avoir à l'intérieur de nos murs d'école pour venir nous donner un coup de main?

M. Roberge : Bon...

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci bien. Bien, ça fait quelques reprises, là, que j'en parle dans l'espace public, de cette possibilité-là, que les étudiants dans nos facultés de sciences de l'éducation viennent prêter main-forte. D'habitude, de toute façon, là, rapidement dans le début du baccalauréat, ils vont porter leur C.V. pour se faire appeler. Il n'y a pas de meilleur emploi étudiant, quand on est étudiant en sciences de l'éducation, que d'avoir des contrats ou de faire de la suppléance. Mais là je pense qu'ils ont bien entendu qu'il allait y avoir des opportunités pour eux.

Ensuite... Ah! quelle était la deuxième question de ma collègue? Je m'excuse, j'ai voulu en prendre...

Mme Rizqy : Vous avez fait référence aux enseignants de niveau secondaire, mais vous avez dit que les vacances sont terminées pour le niveau secondaire. Donc, je m'attends à ce qu'ils soient en train d'enseigner au niveau secondaire en ligne et non pas d'être redéployés dans un autre secteur.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Bien, c'est vrai qu'on souhaite que les élèves du secondaire, là, qui ne regagneront pas les édifices, là, physiques... On dit : L'école est fermée, mais la scolarisation se poursuit. Bien, les élèves du secondaire vont être accompagnés par des enseignants du secondaire, mais on va se concentrer, là... Il nous reste quelques semaines avant la fin de l'année. Je pense que le mandat, là, c'est de se concentrer sur ce qu'on appelle les matières de base. Je ne dis pas les matières plus importantes, je dis les matières de base. On pense aux matières à sanction, là, aux matières à diplomation. Puis il y a quand même des matières sur lesquelles on veut vraiment consolider les apprentissages. On parle des langues, là, français, anglais, mathématiques, puis on pense aussi sciences puis histoire, géo. Mais ça se peut qu'il y ait des enseignants d'autres matières qui soient affectés vers le primaire, mais, encore une fois, ce sont des décisions qui vont se prendre localement à chaque fois.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Nous avons reçu beaucoup de messages d'enseignants qui sont inquiets. Première question : En France, en Chine, Taïwan, le masque est obligatoire autant pour l'enseignant que pour les élèves et il est fourni aussi par l'État.

Première question, mais deuxième question : On sait qu'un enseignant qui a une maladie chronique peut rester à la maison. Mais, si l'enseignant désire rester à la maison non pas parce que lui, il a une maladie chronique, mais un de ses proches a une maladie chronique, peut-il avoir le droit de rester à la maison?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. On a demandé à la CNESST de se positionner sur cet enjeu-là. On devrait avoir une réponse soit vendredi soit lundi. La CNESST est en train de faire un cahier spécifique précis sur le personnel enseignant, enfin, tout le personnel scolaire, là, dans le cadre d'un retour à l'école. Donc, on va avoir ces réponses-là exactement, là, donc soit demain ou soit lundi.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : Mais, vous, votre opinion à titre de politicien? Vous êtes le ministre, là. Si vous savez que vous avez une enseignante que son conjoint est immunosupprimé, quelle est votre opinion? Est-ce que cette personne a le droit de refuser d'aller au travail pour ne pas contaminer son propre conjoint qui est immunosupprimé?

• (15 h 20) •

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, je pense qu'il faut faire attention, là. Il ne faut pas présumer que, parce qu'un enseignant retournerait faire la fin d'année, supposons, en classe de troisième année, quatrième année, automatiquement il allait attraper le coronavirus, là. Je ne pense pas... Si on pensait ça, on ne rouvrirait pas les écoles. D'accord? Il faut faire attention à ça.

Avec toutes les mesures qu'on prend, si la Santé publique nous permet de rouvrir nos écoles, d'accueillir les élèves puis d'accueillir le personnel avec la distanciation, avec le 15 élèves, avec toutes les mesures sanitaires, on pense que c'est sécuritaire. Je suis d'accord avec vous que le risque zéro n'existe pas...

(panne de son)

• (15 h 21 — 15 h 25) •

La Présidente (Mme Thériault) : Donc, nous revoilà donc. Le petit problème technique a été réglé. Donc, sans plus tarder, je retourne à la députée de Saint-Laurent, qui avait la parole, si je ne m'abuse.

Mme Rizqy : Oui. Je vais préciser parce que le ministre disait comme quoi que les enfants, évidemment, n'étaient pas à risque. Ma question, ce n'était pas de savoir si, oui ou non, les enfants sont plus à risque. Depuis le début de la pandémie, on nous a dit qu'on fermait les écoles. Un des premiers gestes qu'on a fait, c'était la fermeture des écoles car ils sont les principaux vecteurs de transmission du virus. Par contre, la réaction sur un adulte peut être beaucoup plus fatale.

Donc, c'est pour ça que la question se pose. Un enseignant qui contracte le coronavirus, est-ce que, oui ou non, il a le droit de refus, si jamais il se rend compte que, chez lui, il y a une personne qui peut... un membre de sa famille qui est immunosupprimé? Est-ce qu'il a un droit de refus de travailler?

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, madame. M. le ministre.

M. Roberge : Il y avait beaucoup d'éléments, quand même, dans la question de ma collègue, là. Juste revenir... Je ne suis pas du tout un expert, mais je vais quand même répéter ce que MM. Massé et Arruda ont dit, nos experts de la Santé publique. En ce moment, ce qu'on sait après plusieurs semaines, il semble y avoir de plus en plus de preuves ou, enfin, de précisions à l'effet que les enfants sont peu sujets à l'attraper, ont peu de symptômes et ils sont peu des agents de propagation. Je ne dis pas qu'ils n'en sont pas, mais c'est ce qui ressort en ce moment, là, des analyses, là, qui sont faites à la grandeur du monde.

Ensuite, je pense que ma collègue a dit : S'ils l'attrapent, est-ce qu'ils peuvent refuser? Bien, quiconque attrape le coronavirus, là, que ce soit un élève ou un membre du personnel, bien sûr, doit rester au moins 14 jours à la maison. Mais il y avait l'autre question, c'est-à-dire si son conjoint, sa conjointe est immunosupprimée, est-ce qu'il ou elle peut refuser de se présenter au travail? Bon, ça, ce n'est pas la décision du gouvernement, c'est une décision de la CNESST, qui va trancher sur cette question. Je pense que, si on peut aménager le temps de travail et répartir les employés de façon à ce que des gens qui sont vulnérables ou qui ont des vulnérabilités à la maison puissent travailler de la maison pour accompagner ceux qui font l'école à la maison et que d'autres soient en classe, ce serait une bonne chose. Mais maintenant la répartition des tâches, ça va se faire localement.

Mme Rizqy : Juste pour fins de date, une des premières choses qui a été faite au Québec, ça a été la fermeture des écoles, et la raison qu'on nous a donnée, c'est parce que les enfants étaient le plus grand facteur de transmission du coronavirus.

Le 23 avril, le premier ministre nous a aussi expliqué les mérites de l'immunité collective avec la réouverture des écoles. Il nous a donné un cours 101 à quel point c'était important d'avoir une immunité collective. Le 27 mars, cette immunité collective a été remise aux oubliettes.

Alors, moi, j'aimerais ça aussi comprendre ce changement de cap. Pourquoi que, pendant plusieurs semaines, on nous a parlé d'immunité collective à travers les enfants si, aujourd'hui, vous nous dites que, finalement, les enfants ne sont pas des vecteurs de transmission?

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, M. le ministre.

M. Roberge : Je ne pense pas qu'il ait été question de ça pendant des semaines. Ça a été quelque chose qui a fait l'objet de discussions, qui fait encore l'objet de discussions un peu partout sur la planète. Mais l'important, là, c'est que la raison pour laquelle on veut réouvrir nos écoles, c'est pour des raisons pédagogiques, c'est pour prendre soin des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage en particulier, c'est parce que l'Association des pédiatres nous a fait la recommandation pour des questions de santé, de santé mentale, de bien-être des élèves et parce qu'un retard d'apprentissage ça peut avoir des conséquences très graves dans toute la vie d'un enfant. Et c'est ça qui nous motive quand on pense à réouvrir graduellement et de manière prudente et facultative nos écoles primaires et préscolaires.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Saint-Laurent.

Mme Rizqy : J'en suis, qu'effectivement c'est important, effectivement, d'accompagner nos enfants dans l'apprentissage. Mais il n'en reste pas moins que tout ce qui a été véhiculé par l'Association des pédiatres est vrai, mais d'autant plus vrai pour les adolescents.

Est-ce que vous allez mettre plus de ressources aussi pour accompagner les adolescents? Est-ce que vous avez aussi un plan pour permettre aux secondaire V, élèves du secondaire V, de boucler la boucle? Et là, ici, je ne parle pas du bal, mais je parle vraiment de consolider et de terminer leur apprentissage avant la grande étape charnière qui est le saut vers le cégep.

La Présidente (Mme Thériault) : En 30 secondes, M. le ministre.

• (15 h 30) •

M. Roberge : Oui. Bien, de toute façon, je suis certain que je vais avoir l'occasion d'y revenir, mais nos élèves des écoles secondaires ne sont pas abandonnés parce qu'on ne réouvre pas les édifices, là, donc l'école. Donc, moi, je veux préciser que ce n'est pas congé pour le personnel, ce n'est pas congé pour les élèves. On souhaite que les élèves poursuivent leurs apprentissages, surtout consolident les apprentissages dans les matières de base. Ce qu'on apprend maintenant, c'est quelque chose sur lequel on va être capable de bâtir pour l'avenir, puis ça les prépare pour les études supérieures.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, M. le ministre... Merci, M. le ministre, je dois mettre fin à l'échange.

M. Roberge : Et je m'arrête, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Thériault) : Donc, sans plus tarder, nous allons procéder au bloc d'intervention du deuxième groupe d'opposition. Mme la députée de Sherbrooke, vous disposez de 14 min 28 s. La parole est à vous. Et je rappelle à M. le ministre de fermer son micro entre les deux interventions. Merci, Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Merci, Mme la Présidente. Bonjour, M. le ministre. Donc, vous avez confirmé, dans les derniers jours, que le retour en classe va se faire sur une base volontaire et vous avez finalement donné aux écoles primaires les règles qu'elles devront respecter pour accueillir les élèves, notamment de toujours garder deux mètres, y compris dans les classes. Et c'est une consigne qui va nécessiter pas mal d'acrobaties logistiques parce que les directions d'école ont commencé à prendre des mesures, et, même si le maximum est de 15 élèves, c'est souvent plutôt huit à 10 élèves qui peuvent entrer dans une classe.

J'aimerais savoir quand est-ce que les parents vont être informés de comment ça va se passer dans leurs écoles, pour chacun de leurs enfants, par exemple quel va être leur titulaire et où va être leur local.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci bien. Ma collègue a raison de dire que c'est tout un défi de logistique de réaménager des classes pour favoriser la distanciation entre les élèves. La Santé publique nous a dit que le maximum, c'était 10 élèves par groupe, par classe, par local, si j'ose dire. Parfois, il faut revoir, hein, parce que, bon, il y a des meubles à déplacer, il y a peut-être des meubles à sortir, il faut essayer d'utiliser au maximum, là, nos locaux, pour favoriser la distanciation puis accueillir nos élèves, là. Les parents qui font le choix de retourner les enfants à l'école s'attendent à ce qu'on les accueille, les enfants.

Ensuite, on dit : Bien, comment on va faire pour arriver à faire tout ça et comment on va affecter les enseignants? Quand est-ce que les parents vont savoir : Bien, coudon, qui va s'occuper de mon enfant? Est-ce que c'est l'enseignant titulaire? Bien, il faut laisser quelques jours. On a d'abord dit aux parents : Étudiez la question, prenez le temps d'y penser, ensuite avisez l'école une semaine à l'avance. Ça veut dire qu'ils ont jusqu'à, disons, lundi après-midi, lundi prochain pour aviser. En fonction du nombre de parents qui inscrivent, en fonction du nombre d'enfants, bien là, il faut laisser un peu de temps, là, aux équipes-écoles pour s'organiser, pour voir s'il faut avoir davantage de locaux, davantage d'enseignants, puis après ça ils vont être capables de dire : Bien, voici comment on organise notre école, puis de donner aux parents cette réponse, de dire : Bien, votre enfant va être accueilli dans le groupe de Karine, ou de Jean-François, ou de Pierre-Paul.

Mais il faut laisser du temps au temps, et c'est pour ça qu'on a fait l'annonce deux semaines ou trois semaines, dépendamment des régions, avant la réouverture.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci, M. le ministre. La parole est à la députée de Sherbrooke. Je vous rappelle, M. le ministre, un petit peu plus courtes, vos réponses. Mme la députée.

Mme Labrie : Donc, on demande aux parents de décider dès maintenant, d'ici lundi prochain, si leur enfant va retourner à l'école, mais sans qu'ils puissent savoir si leur enfant va être avec leur enseignant habituel ou dans quel bâtiment ils vont être.

Quand est-ce que les parents vont savoir ce qui sera offert comme soutien pour ceux qui restent à la maison? Est-ce que c'est leur enseignant habituel qui va accompagner leur enfant? Ceux qui recevaient du soutien professionnel, est-ce qu'ils vont encore en avoir? Par exemple, en orthopédagogie, en orthophonie, est-ce qu'il va y en avoir à distance? C'est des choses que les parents ont besoin de savoir aussi pour pouvoir prendre une décision.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. Le soutien professionnel. Donc, un enfant qui a un plan d'intervention, qui a les services d'un orthopédagogue, ou d'un orthophoniste, ou d'un psychoéducateur, doit continuer de recevoir ce service-là, même si les parents font le choix de le garder à la maison. Ça, c'est important de le mentionner.

Le professionnel qui s'occupait d'un élève, d'abord, a dû continuer cette relation-là pas seulement dans une semaine, dans deux semaines, mais déjà depuis plusieurs semaines. Ce suivi professionnel là devait se poursuivre à moins, vraiment, là, d'un problème personnel très grave pour le professionnel qui doit s'en occuper. Mais le suivi professionnel doit continuer. Il ne faut pas penser que le parent qui fait le choix de garder son enfant à la maison se prive ou prive son enfant de ressources professionnelles. Je pense que le plan A, c'est de l'envoyer à l'école, mais, si on le garde à la maison, il faut que le service soit au rendez-vous.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : J'entends quand même, de la réponse du ministre... Bon, il n'y a pas de clarification par rapport à est-ce que ce sera le titulaire habituel qui va faire le suivi de l'enfant. On a entendu dans les médias que ce seraient peut-être d'autres enseignants qui devaient travailler à distance parce qu'ils ont des vulnérabilités. Je veux juste mettre de l'avant qu'on demande aux parents de choisir soit de garder leur enfant à la maison, soit de l'envoyer à l'école, mais dans aucun des cas on n'est capable de leur dire exactement comment ça va se passer. C'est difficile pour les parents de faire des choix avec peu d'information.

Il y a aussi des parents qui se demandent s'ils ont vraiment le choix quand leur employeur va les appeler. Il y a des familles, beaucoup, au Québec, qui vivent de paie en paie. Et la question va se poser : Est-ce que le ministre a prévu du soutien financier pour les parents qui veulent se prévaloir de leur droit de garder l'enfant à la maison, mais qui n'ont pas les moyens de ne pas retourner travailler?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : La première partie de la question pose sur le fait que les parents doivent faire le choix, donc, une semaine à l'avance avant de savoir précisément dans quel local sera leur enfant puis devant quel enseignant. On n'a pas le choix. On fait au mieux, hein? On n'est pas dans la situation idéale. Laisser les écoles fermées n'est pas non plus la solution idéale. Il y a des parents qui souhaitent ardemment que les écoles rouvrent. Là, ce qu'on me dit, c'est que ce n'est pas idéal. Je le reconnais. Je le reconnais. Et donc il faut prendre la décision d'envoyer son enfant ou pas, et, si on prend la décision d'envoyer son enfant, on ne sait pas à ce moment-là dans quel local il va être, mais on sait que ceux qui s'occupent des enfants, c'est des enseignants, c'est du monde bienveillant. Donc, ça, c'est important de le préciser.

Sur la question financière, bien, ce n'est pas le ministère de l'Éducation qui fait les programmes d'aide étudiants, travailleurs. Il y en a eu beaucoup, il y en aura peut-être encore d'autres qui viennent autant du fédéral que du provincial, mais ce n'est pas le ministère de l'Éducation qui fait de l'aide financière pour des gens qui n'ont pas d'emploi.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Je ne m'attends pas que ça vienne nécessairement du ministère de l'Éducation, mais, quand même, c'est tout un gouvernement, là, qui est à l'oeuvre en ce moment. Et, quand on prétend donner le choix aux parents, il y a des parents en ce moment, moi, qui me disent qu'ils ne sentent pas avoir le choix parce qu'ils ont peur, par exemple, de perdre leur lien d'emploi. Est-ce qu'au moins, minimalement, quelque chose va être prévu pour que le lien d'emploi soit conservé si un parent décide, pour toutes sortes de raisons, de garder son enfant avec lui à la maison pour finir l'année scolaire?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Je vois mal un employeur décider de mettre à pied un travailleur qui serait inquiet pour la santé de son enfant, mais, ceci dit, ce n'est pas à moi d'en juger. Encore une fois, ça, c'est le genre de décisions qui appartiennent à la CNESST, et on va voir de quelle façon la CNESST tranchera ce type de question. Parce qu'on parle de santé et sécurité au travail, on parle de santé mentale, on parle d'inquiétude, ce n'est pas des questions qui relèvent du ministère de l'Éducation.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : O.K. Donc, finalement, les parents, bon, vont devoir peut-être choisir, s'ils ont les moyens de choisir. Je trouve ça surprenant parce que ça fait quand même plus d'un mois que l'école est arrêtée. Le ministère a eu beaucoup de temps pour réfléchir aux enjeux de la réouverture. Évidemment, il était trop tôt, avant, pour fixer une date. Par contre, les balises qui ont été données cette semaine, c'est des balises qu'on aurait pu annoncer quand même plus longtemps d'avance, étant donné le calendrier. En fait, c'est un calendrier qui a été annoncé aujourd'hui, mais le reste aurait pu être annoncé, et ça aurait permis aux gens dans le réseau de mieux planifier.

Le ministre a confirmé que l'école va se faire à temps plein, donc impossible de diviser un groupe sur deux jours ou de faire des demi-journées pour que les élèves gardent leur enseignement. Pour que ça marche, pour qu'on ait assez de locaux puis de personnel, le scénario du ministre repose sur un taux de fréquentation de quel ordre?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, quand on parle de taux de fréquentation, on assume et on présume, en fait, que ce n'est pas 100 % des parents qui vont choisir d'envoyer leurs enfants à l'école, effectivement, j'en conviens. Même, cependant, même si 100 % des enfants retournaient à l'école, on pourrait répondre aux besoins. Oui, on pourrait manquer de locaux dans une école en particulier, même si on utilisait la bibliothèque et le gymnase pour en faire des salles de classe. Mais on n'est pas à bout de ressources au Québec, là. On a des gens intelligents, on a des leaders intelligents, on a des administrations scolaires qui sont habituées de se revirer, des gens débrouillards.

On va se retourner, on va voir quoi? On va voir des édifices municipaux, on va voir peut-être la bibliothèque qui est fermée en ce moment. Et on a nos écoles secondaires qui ne seront pas réouvertes pour les élèves. Donc, c'est tout un défi. C'est un casse-tête. Mais avec, quoi, neuf, 10 jours, là, pour planifier tout ça, moi, je suis confiant que les administrations vont être capables d'accueillir tout le monde si tout le monde se présente. Mais là on est dans la théorie, là. On sait bien qu'il y a des parents qui vont garder leurs enfants à la maison.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Sherbrooke.

• (15 h 40) •

Mme Labrie : Est-ce que le ministre est en mesure de nous dire il y a combien d'enseignants dans son réseau qui sont vulnérables, qui ne retourneront pas au travail, et il y a combien de finissants ou d'étudiants au baccalauréat en enseignement sur lesquels il peut compter? Et est-ce que ce sera assez pour à la fois remplacer le personnel qui est vulnérable, qui n'ira pas travailler, et, en plus, répondre aux besoins de la création de nouveaux groupes? Parce qu'il faudra diviser les groupes parfois en deux, parfois même en trois.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui. J'ai quelques chiffres. Je n'ai pas toutes les informations, mais j'ai quelques chiffres. D'abord, on me dit qu'il y a à peu près 5 % du personnel, en prenant le primaire et le secondaire, cependant, qui a 60 ans et plus. Je n'ai pas les données sur quel pourcentage, supposons, du corps enseignant peut avoir eu une grave difficulté physique, je ne le sais pas trop, un problème de santé qui le rendrait vulnérable. Vous comprenez qu'on n'a pas cette information à ce moment-ci. Je pense qu'on va l'avoir très, très bientôt parce qu'il y a des enseignants en ce moment qui sont en train de vérifier ça.

On a, grosso modo, à peu près entre 5 500 et 5 600 diplômés dans nos facultés de sciences de l'éducation à chaque année, donc des gens, là, qui viennent de diplômés là. Mais on a des dizaines au moins 15 000 personnes qui sont des étudiants dans le réseau, là, qui ne sont pas diplômés, mais qui peuvent venir prêter main-forte au réseau parce qu'ils sont entre la deuxième et la troisième année du bac ou entre la troisième et la quatrième année du baccalauréat. Donc, oui, il y a des gens qui sont prêts à venir prêter main-forte au réseau.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée.

Mme Labrie : Est-ce que ce ne serait pas mieux de donner de la souplesse aux écoles de reprendre à temps partiel, si elles manquent de locaux ou de personnel, pour que les enfants puissent en plus grand nombre garder leur titulaire? Et ça permettrait aussi de régler le problème du manque d'autobus, parce que, là, on demande aux parents de transporter leurs enfants s'ils en sont capables. Et le ministre semble compter sur les autobus du secondaire, mais, la plupart du temps, on parle exactement des mêmes autobus pour le primaire et le secondaire.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : C'est vrai que, souvent, c'est le même autobus, mais, s'il n'a pas à transporter des élèves du secondaire, évidemment qu'il a plus de disponibilités quand même pour transporter les élèves du primaire. On comprend que c'est le même autobus, mais il peut faire plus qu'un trajet s'il n'a pas à transporter les élèves du secondaire, c'est certain.

Maintenant, avec les mesures de distanciation, on ne pourra pas remplir les autobus comme on le faisait. Puis, oui, effectivement, on dit aux parents : Si vous êtes capables de transporter votre enfant, bien, ça peut être une bonne idée ou, si l'enfant peut se rendre à pied ou à vélo, ça peut être une bonne idée. Mais par contre on offre le service de transport. Un parent qui avait accès au transport a encore accès au transport. On fait simplement lui dire que, s'il peut le transporter ou si l'enfant peut venir tout seul, bien, ça peut être une bonne option.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Sherbrooke.

Mme Labrie : Donc, je n'ai pas entendu s'il y avait de l'ouverture pour donner la souplesse aux écoles d'ouvrir à temps partiel.

J'aimerais savoir aussi, le gouvernement demande aux enseignants de retourner dans leurs classes sans masque ni matériel de protection parce que c'est ce que la Santé publique recommande pour l'instant. Est-ce que c'est une décision qui a été prise parce qu'à la Santé publique on a peur de manquer de matériel de protection pour le réseau de la santé?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Excusez-moi... Oui, j'ai activé mon micro, ça ne fonctionnait pas. Non, ce n'est pas une décision qui a été prise à cause d'un problème de pénurie. Ce n'est pas une décision de logistique, c'est une décision de santé publique. Santé publique a évalué l'organisation scolaire, le nombre d'enfants par classe, le fait que les élèves... Dans les balises, on demande à ce que les élèves restent toujours avec le même groupe. Donc, ça limite les risques, là, quand on pense que les élèves, dans un groupe, on va dire, de 13, restent ensemble du matin au soir, ne côtoient pas un autre groupe, ne se promènent pas pour aller dans des lieux communs.

Donc, il y a un paquet de mesures qui font que la Santé publique a évalué que ce n'était pas nécessaire d'aucune façon de recommander le port du masque, et donc de les fournir. Mais ce n'est pas une question qu'il n'y avait pas... on aurait voulu, là, mais il n'y a pas assez de masques, tu sais? Ce n'est pas ce qui est derrière la décision.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Sherbrooke, il reste un peu moins d'une minute à l'échange.

Mme Labrie : Donc, s'il ne manque pas de matériel de protection, pourquoi est-ce qu'on ne le fournit pas au personnel qui souhaiterait en porter?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Bien, écoutez, pour répartir les ressources, il faut le faire d'une manière qui est responsable, qui est avisée, et nos experts, c'est les experts de la Santé publique qui nous disent que ce n'est pas nécessaire, ce n'est pas avisé. Donc, on ne va pas se mettre à fournir du matériel, alors que nos experts nous disent que ce n'est pas nécessaire.

Si quelqu'un veut s'en procurer ou veut s'en fabriquer, ce n'est pas interdit, là. Si un enseignant ou une enseignante dit : Moi, je serais vraiment plus à l'aise, là, si je portais un foulard, eh bien, il portera un foulard, là. On ne veut pas que les gens se fassent peur puis sentent qu'ils sont brimés dans cette liberté-là. Mais, simplement, on suit les recommandations de la Santé publique.

La Présidente (Mme Thériault) : Et ceci met fin à l'échange. Donc, merci beaucoup, Mme la députée de Sherbrooke. Nous allons maintenant procéder au bloc d'intervention du troisième groupe d'opposition. Mme la députée de Joliette, vous disposez de 14 min 28 s. La parole est à vous.

Mme Hivon : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bonjour, M. le ministre. Alors, j'ai beaucoup de questions, comme vous pouvez vous en douter. Et je veux simplement dire, d'entrée de jeu, un gros merci à tous les parents, tous les enseignants, enseignantes, notamment, qui m'ont écrit sur ma page Facebook pour me faire part de leurs questions, de leurs commentaires. Et je veux juste leur dire, comme je m'y étais engagée, que je vais donc transmettre au secrétariat de la commission tout le lot de commentaires et de questionnements que j'ai reçu de leur part, qui était très éclairant. Donc, tout le monde va pouvoir en bénéficier, et vous, bien sûr, au premier chef, M. le ministre.

Donc, vous ne serez pas surpris que je débute avec cette idée que je vous ai déjà soumise et qui est maintenant dans l'espace public. On entend, depuis le début des échanges, comme on l'a entendu depuis 48 heures, à quel point

il y a des enjeux logistiques, notamment, pour les classes où plus de 15 enfants vont lever la main pour retourner physiquement à l'école, enjeu de trouver des enseignants supplémentaires, de trouver les locaux supplémentaires, mais surtout beaucoup de déchirement et d'angoisse chez les enseignantes à savoir quels fameux 15 vont pouvoir rester avec leur enseignante titulaire régulière, lesquels vont devoir aller ailleurs, soit avec un autre prof ou avec un autre local.

Donc, cette solution, cette idée qui est mise sur la piste, c'est cette idée de dire qu'on pourrait retourner à temps partiel, ma collègue de Sherbrooke l'a évoquée, soit des demi-journées, ou soit des journées alternées, ou soit des demi-semaines. Et donc ça évite tout ce déchirement, tous ces casse-têtes logistiques. Et c'est une idée qui reçoit beaucoup, beaucoup d'adhésion. Et je pense qu'avec les normes sanitaires, en plus, qu'on veut mettre de l'avant, ça permettrait de ne pas utiliser les écoles secondaires et d'avoir les concierges qui peuvent assurément venir en renfort dans les écoles primaires.

Alors, je voulais voir, avec votre discours qui est beaucoup axé sur la flexibilité, la volonté de laisser de l'espace aux écoles, si elles pourraient avoir cette possibilité, cette flexibilité de mettre en place un tel modèle.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. M. le ministre.

M. Roberge : Oui. D'abord, je veux remercier tous mes collègues, d'ailleurs, là, qui, depuis le début de la pandémie, ont communiqué avec moi. Ce n'est pas la première fois qu'on se parle. C'est la première fois qu'on se parle et que c'est accessible à tous, mais on s'était déjà parlé. Des fois, on s'est texté, des fois, on s'est parlé en privé. Et ma collègue de Joliette, qui amène cette idée aujourd'hui, m'avait déjà fait cette suggestion par une communication, puis je ne le reproche pas, au contraire. Je veux juste dire que, oui, elle est à l'écoute des gens puis elle a été la voix des ces gens-là. C'est une suggestion que j'ai reçue puis qu'on a analysée.

Sauf que, si on y va par demi-semaines ou demi-journées, on offre aussi un demi-service, hein? C'est-à-dire qu'il y a des jeunes qui déjà, au mieux, auraient six semaines de classe avant la fin de l'année, après avoir raté déjà beaucoup de semaines, mais là on leur offrirait, quoi, l'équivalent d'à peu près trois semaines. Et ceux qui, dans la CMM, là... parce qu'on ne fait pas du mur-à-mur, là, on ouvre graduellement, et donc, dans la Communauté métropolitaine de Montréal, on réouvre seulement pour cinq semaines. Mais, s'il faut qu'on fasse des demi-journées, on va donner l'équivalent de deux semaines et demie seulement de services pédagogiques. C'est très peu. C'est un compromis qu'on n'a pas le goût de faire.

On pense que c'est possible, avec l'intelligence, là, sur le terrain, avec la débrouillardise sur le terrain... on pense que c'est possible d'accueillir à temps plein 100 % des enfants dont les parents feront le choix de les envoyer à l'école. Donc, on l'a étudiée, cette option, mais elle n'a pas été retenue. On pense que ça serait trop de compromis sur la qualité et la durée du temps d'accompagnement pédagogique qu'on offre.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Joliette.

• (15 h 50) •

Mme Hivon : Alors, justement, d'un point de vue d'apprentissage et pédagogique, beaucoup d'enseignants nous disent que c'est un peu rêver en couleur de penser que, pour cinq à six semaines, l'enfant va être capable de créer de nouveaux liens affectifs qui sont essentiels à ses apprentissages, justement. Il va avoir besoin de beaucoup de stabilité précisément parce qu'il va tellement y avoir de changements, de mesures supplémentaires, de contraintes supplémentaires. Et les parents veulent aussi savoir à l'avance si on peut leur garantir qu'ils vont être, donc, dans la même école physiquement et avec le même enseignant.

Alors, on n'est pas dans aucune solution parfaite en ce moment, mais je pense... j'invite le ministre à offrir cette flexibilité-là en prenant pour acquis, de toute façon, que les services de garde scolaires, pour ceux qui en auraient besoin, vont être ouverts, le transport scolaire également, et de faire en sorte que les enfants pourront continuer — et ce n'est pas du demi-apprentissage, il y a des enfants qui ont été à la maison, de toute façon — leur consolidation en demi-journées à la maison avec ce que l'enseignant, à chaque jour ou la moitié de la semaine, va pouvoir leur avoir donné en personne... Je l'invite simplement à ne pas en faire une mesure mur à mur, mais à offrir la possibilité aux écoles, compte tenu de sa volonté de leur donner un maximum de flexibilité.

Et ça m'amène justement sur ces enfants qui vont rester à la maison. Donc, j'imagine très bien qu'une professeure, une enseignante pourrait avoir 24 élèves, 18 qui lèvent la main. Donc, déjà, on a une limite, donc, 15 dans une seule classe. Il va falloir en mettre trois ailleurs. Mais, en plus, elle peut en avoir six à la maison. Elle ne pourra pas, donc, tout faire en même temps. J'ai vu, dans le question-réponse du ministre, qu'il y aurait cette possibilité de brancher à distance, peut-être, les élèves pour qu'ils suivent les leçons en temps réel de l'enseignante.

Ça m'amène à la question des outils technologiques. Le ministre nous a dit qu'il y aurait environ 70 000, en ce moment, outils technologiques disponibles plus 15 000 nouveaux outils. La CSDM, les comités de parents de la CSDM et de Laval nous disent que, selon leurs chiffres, seulement environ 50 % de leurs élèves ont accès à un outil technologique. J'aimerais savoir : En plus de tous les élèves du secondaire qui doivent maintenant poursuivre obligatoirement leur apprentissage, combien d'élèves au Québec, selon les données du ministre, n'ont pas accès à des outils, et quel est le plan pour rehausser l'accessibilité à ces outils-là, vu que l'apprentissage à distance est maintenant tout à fait accepté?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre... Oups! M. le ministre, voulez-vous ouvrir votre micro, s'il vous plaît?

M. Roberge : Merci, Mme la Présidente. Donc, juste avant d'y aller sur les outils technologiques, ma collègue, en début d'intervention, a parlé du fait que ça pourrait poser un problème, pour des enfants, de se retrouver dans un groupe différent pour cinq, pour six semaines. Moi, je préfère, là, qu'on reste en groupes stables. Mais, bon, les contraintes

auxquelles on doit faire face nous imposent des maximums de 15 élèves par groupe, et donc nous imposent de faire probablement de nouveaux regroupements.

Par contre, j'ai été moi-même moniteur de camps de vacances longtemps puis j'ai des enfants qui ont fréquenté des camps de jour. Aller dans un camp de jour ou dans un camp de vacances pour une semaine, pour deux semaines, pour cinq semaines, il n'y a rien de traumatisant là-dedans. Et pourtant les enfants changent de groupe pour quelques semaines seulement, et ce n'est pas, là, rien, là, d'insurmontable, de dire : Bien là, mon enfant va être dans un groupe différent pendant quatre semaines. Ça se fait dans plein de contextes différents.

Sur les outils technologiques, il faut faire attention. On a dit qu'on avait réservé, avec Apple, 15 000 tablettes connectées ou connectables LTE et qu'on a une entente avec Telus qui va nous permettre d'offrir, jusqu'à la fin du mois de juin, cette connexion de réseau cellulaire. Donc, on en a un 15 000 de plus, 15 000 outils de plus, puis une connectivité. Il y a aussi d'autres fournisseurs, hein, il n'y a pas qu'Apple, il y a d'autres fournisseurs qui seront capables de fournir davantage, encore, d'outils qui peuvent être connectés aussi jusqu'au 30 juin. On parle de tablettes, mais aussi d'ordinateurs. Donc, ce n'est pas seulement 15 000.

Et, quand on parle d'acheter 15 000 et plus outils technologiques, on sait qu'on va en prêter beaucoup plus que ça, là. Il y a dans le réseau en ce moment, au moment où on se parle, plus de 80 000 tablettes Apple et des dizaines de milliers d'ordinateurs et de tablettes portables de d'autres modèles, de d'autres grossistes. Donc, on est capables de prêter beaucoup d'outils technologiques. Notre stratégie ne repose pas seulement sur le 15 000, le chiffre de 15 000 tablettes Apple, là, qui ont été mises de côté pour un achat rapide et une livraison en moins de deux semaines. On en a fait l'annonce parce que c'est quand même exceptionnel, d'avoir une entente comme ça, d'avoir de la LTE, donc du réseau, jusqu'à la fin juin et d'avoir une livraison en moins de deux semaines. Mais on ne compte pas seulement sur ça.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée Joliette.

Mme Hivon : Donc, j'aimerais que le ministre prenne l'engagement que chaque élève peut... (panne de son) ...ou pour planifier... (panne de son) ...on nous annonce un risque évidemment d'un retour du virus, une deuxième vague et possiblement une fermeture d'école, puissent avoir accès... (panne de son) ...entre les différentes familles du Québec.

Par ailleurs, j'aimerais aborder avec lui la question des adolescents. Oui, on a entendu qu'un des arguments forts pour ramener les enfants à l'école primaire c'est celui de leur santé mentale et des jeunes qui sont plus vulnérables. Or, on sait que la période de l'adolescence est une période charnière et remplie de défis au point de vue mental et psychologique de nos jeunes.

J'aimerais savoir si le ministre va mettre en place des équipes dédiées au soutien et au contact avec les jeunes adolescents, au cours des prochaines semaines, pour s'assurer que leur santé mentale va bien et que le support peut leur être offert si ce n'est pas le cas.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait. Mme la députée Joliette, est-ce que vous pouvez répéter la première partie de votre question? On a eu des petits problèmes audio. S'il vous plaît.

Mme Hivon : Oui. Alors, je voulais revenir sur la question de la santé mentale et de nos adolescents parce que le ministre a dit qu'une des raisons pour lesquelles on ramenait nos enfants à l'école primaire c'était pour s'assurer de leur bonne santé mentale. C'est aussi essentiel, sinon plus, pour nos adolescents, qui sont à une période charnière, avec beaucoup de questionnements, d'enjeux psychologiques et mentaux, souvent. Je voulais savoir s'il était prévu de déployer des équipes, donc, d'intervention auprès des jeunes pour s'assurer de leur santé mentale et, si ça ne va pas bien, d'avoir des équipes de soutien dédiées à nos adolescents.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait. M. le ministre.

M. Roberge : Merci. J'ai bien compris. Ça avait coupé au début, mais là ça va. Bien, d'abord, je vous disais que j'ai moi-même deux adolescents à la maison, là, deux enfants qui sont au secondaire. Si ce n'était que de moi, je voudrais rouvrir toutes nos écoles secondaires, mais, bon, ce n'est pas possible en ce moment. Ce ne serait pas, d'un point de vue de gestion de la crise, une bonne idée, nous disent les spécialistes, parce que, d'un point de vue éducation, là, on ne s'obstinera pas longtemps, là, c'est préférable d'ouvrir les écoles que de les fermer, bon, je pense. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Puis j'aurais bien aimé aussi réouvrir nos écoles secondaires pour offrir des services pédagogiques puis pour que nos ados sortent, et se voient, et discutent, et échantent, c'est certain.

Sur la disponibilité des ressources, peut-être, en soutien psychologique pour la santé mentale des adolescents, bien, je veux dire que les professionnels qu'on a dans nos écoles secondaires sont encore disponibles, sont là. Il y a des enseignants aussi, là, quand ils font des appels à toutes les semaines, hein? Tous nos ados de tout notre réseau scolaire public se faisaient appeler minimum une fois par semaine. Moi, je suis convaincu que ça va augmenter parce qu'à compter de lundi prochain, à compter du 4 mai, on offre le réseau de nos garderies pour nos tout-petits et le réseau des services de garde d'urgence scolaires à tout le professionnel. Donc, pas mal d'enseignants et de professionnels qui travaillent dans notre réseau scolaire auront pas mal plus de temps, vont pouvoir faire plus et mieux en termes d'accompagnement académique, mais aussi en termes de soutien psychologique.

Quand le prof de maths appelle puis parle à l'adolescent de 14, 15 ou 16 ans, il y a un contact humain qui se fait ici, là, puis c'est... Oui, on ne parle pas juste de mathématiques. Je suis sûr qu'à un moment donné le prof, parce que je les connais, les enseignants, va dire : Bien, comment ça va? Comment tu te sens? Puis je pense qu'il y a une part là-dedans

aussi qu'on peut qualifier de soutien à la santé mentale, sans minimiser, bien sûr, le vrai travail, je vais dire, professionnel que font nos psychologues, là. On ne les remplacera pas.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Mme la députée de Joliette. Il reste à peine deux minutes au bloc d'échange.

Mme Hivon : Oui. D'abord, je voulais revenir sur une affirmation du ministre, tantôt, qui parlait des camps de jour où les jeunes peuvent s'adapter. Je veux juste lui soumettre que je pense qu'il va être d'accord avec moi que camp de jour et école, ce n'est pas la même réalité. À l'école, on est là pour faire des apprentissages, les enseignants connaissent leurs élèves, leurs difficultés, leurs défis particuliers. Ce n'est pas la même chose, évidemment, que d'aller jouer et faire des jeux de groupe.

L'autre élément, pour la santé mentale de nos adolescents, je comprends ce que le ministre nous dit. Je veux simplement lui faire remarquer qu'on ramène, notamment, les enfants à l'école primaire pour des enjeux de santé mentale, alors que, normalement, les suivis avec les psychologues ou les éducateurs spécialisés aussi ont dû se poursuivre. Donc, la même réalité existe pour le primaire, mais c'est un argument. Je fais juste lui dire que je comprends que le gouvernement a décidé de ne pas ramener les étudiants du secondaire, mais je l'invite à mettre sur pied des équipes de force, des équipes dédiées pour s'assurer de ce soutien psychologique auprès de nos jeunes.

Dernier élément, c'est la question des élèves handicapés, des élèves, par exemple, qui ont un trouble du spectre de l'autisme assez sévère, des enjeux de troubles de comportement. Beaucoup d'enseignantes et d'enseignants sont extrêmement préoccupés. Comment les mesures de distanciation vont pouvoir être respectées? Comment on va pouvoir s'occuper correctement de ces jeunes-là qui ont besoin de contacts physiques? Quel est le plan de match du ministre par rapport à ces enfants-là particulièrement vulnérables?

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. M. le ministre.
• (16 heures) •

M. Roberge : Oui. Je commence par dire que je ne compare pas les écoles à des camps de jour. Je voulais simplement dire qu'un enfant de sept, huit ans est capable de changer de groupe et de se faire des nouveaux amis assez rapidement, puis la preuve est faite dans d'autres contextes. Mais, bon.

C'est certain que le soutien à des enfants qui ont des besoins particuliers, là, ma collègue a nommé les enfants qui ont un trouble du spectre de l'autisme, c'est différent. Puis ça se peut que, des fois, il y a du personnel qui fasse presque du 1-1 avec un jeune qui a des besoins particuliers. À ce moment-là, pour du soutien spécifique avec un enfant qui peut avoir un besoin vraiment particulier, ou même un enfant qui peut avoir un handicap, ou on a des écoles régionales, aussi, où, là, on a, je dirais, presque du personnel médical dans des écoles, bien, dans ce contexte-là, pour ces cas-là, il pourrait y avoir un équipement de protection qui serait fourni.

La Présidente (Mme Thériault) : Et malheureusement je dois mettre fin au bloc d'échange. Merci, Mme la députée de Joliette.

Donc, sans plus tarder, je vais aller du côté du député de Chomedey pour votre intervention. Vous avez 2 min 8 s, M. le député de Chomedey. La parole est à vous.

M. Ouellette : Merci, Mme la Présidente. Ça passe vite, deux minutes. M. le ministre, vous savez, dans le contexte actuel, toutes nos écoles vont être transformées. Les enseignants sont conscients, ils sont inquiets aussi. Il y en a qui vont résister au changement, il y en a qui vont abandonner. Vous, vous avez des adolescents à la maison, ça adonne que j'ai trois enseignants dans ma famille proche. Ceux qui vont rester, il va falloir qu'ils apprennent à faire leur travail différemment. Ils vont avoir besoin d'outils, de support puis même de formation. Est-ce que le ministre a prévu s'assurer que les enseignants qui vont relever le défi d'enseigner autrement vont pouvoir le faire correctement?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre. Je vais vous demander de fermer votre micro, M. le député.

M. Roberge : Merci, cher collègue. Je pense que le collègue a bien raison. La formation continue, c'est la clé en éducation. Ça fait toujours partie de la solution, et c'est pour ça qu'on avait commandé une formation, et qui a été livrée, préparée par notre Université TELUQ. Et, à compter de lundi prochain, lundi le 4 mai, elle va être disponible, je vais dire, gratuitement, mais gratuitement parce que le gouvernement, le ministère l'a payée pour l'offrir à tout le monde, donc pas besoin de grever dans les budgets de formation des écoles et des centres de service.

L'Université TELUQ va offrir une formation de grade universitaire sur l'enseignement à distance, la planification de l'enseignement à distance, l'encadrement, l'évaluation, donc, bref, une occasion, une belle occasion de se mettre à jour pour ceux qui en ont besoin, parce qu'il y a déjà des enseignants qui sont experts dans ces domaines-là, mais il y a beaucoup d'enseignants qui vont vouloir se prévaloir de ça, et je suis assez fier de ce qu'on a réussi à faire en quelques semaines seulement, puis je remercie la créativité puis la flexibilité de l'Université TELUQ.

La Présidente (Mme Thériault) : 15 secondes, M. le député de Chomedey.

M. Ouellette : Pensez-vous la rendre obligatoire, M. le ministre? Parce que la formation continue, elle est très importante, et je ne pense plus qu'avec la COVID-19 on pourra revenir en arrière avec des anciennes méthodes.

La Présidente (Mme Thériault) : Deux secondes.

M. Roberge : Vous avez bien raison qu'on ne pourra pas revenir en arrière, mais il y a déjà des enseignants, cependant, qui sont déjà experts dans ce domaine-là. Je pense qu'il faut faire quand même confiance à l'autonomie professionnelle des enseignants et au droit de gérance, je vais vous dire, des directions d'école qui sont capables aussi d'accompagner les profs.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Merci, M. le ministre. Donc, sans plus tarder, nous sommes maintenant rendus au dernier bloc d'échange de l'opposition officielle. Donc, c'est d'une durée de 9 min 39 s. Et nous débutons ce bloc-ci avec la députée de Westmount—Saint-Louis. La parole est à vous, Mme la députée.

Mme Maccarone : Merci, Mme la Présidente. Je prends la balle au vol de ma collègue pour parler des élèves à besoins particuliers, et je tiens à exprimer l'inquiétude que je partage avec plusieurs familles concernant les élèves à déficience intellectuelle, troubles du spectre de l'autisme, qui ne recevront plus de services à l'école en raison de la fermeture jusqu'en septembre prochain au niveau secondaire. Le ministre lui-même a dit que c'était important pour le retour de l'école pour ces élèves au niveau primaire, alors, avec l'annonce de la réouverture, on laisse ceux au secondaire en prolongation de confinement.

Ces élèves, ainsi que leurs familles, vivent beaucoup de difficultés. Alors, au nom de ces familles, j'aimerais savoir si des mesures spéciales d'accompagnement ou de support, incluant le retour à l'école au niveau secondaire pour les élèves handicapés, a été prévu, ainsi que pour leurs familles.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Oui, bien, je suis content de la question de ma collègue de Westmount—Saint-Louis, qui a toujours eu une attention particulière pour ces élèves-là. Donc, elle amène cette couleur-là, aujourd'hui, dans l'interpellation.

La réponse, c'est que, oui, il va y avoir un petit plus. Et d'ailleurs, depuis lundi, on continue de travailler, on n'arrête jamais, et puis j'ai été en contact avec la députée de Soulanges et avec le ministre... M. Lionel Carmant — je m'excuse, je ne sais plus, des fois — le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux. Et la Santé publique a accepté, grâce au travail de ces députés-là, d'émettre des règles et des recommandations pour que nos écoles régionales, destinées à cette clientèle particulière, puissent réouvrir avec des mesures particulières, évidemment. Et là on parle d'équipements de protection vraiment fournis parce qu'on parle de... je vais vous dire, c'est souvent des écoles-hôpitaux. J'ai en tête l'école Vent-Nouveau, que j'ai déjà visitée, mais il y en a plusieurs.

Donc, oui, on va réouvrir ces services-là, spécifiques, et ça accueille des jeunes qui n'ont pas seulement l'âge du primaire. Vous savez, des fois, dans une même école, dans ce type d'école là, on accueille, de manière régionale, des plus jeunes et des moins jeunes, et il y a un effort qui va être fait pour accueillir tout ce monde-là.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait, merci. Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Mme Maccarone : Oui, mais, le 11 mai prochain, des milliers de professeurs vont retourner au travail. Une bonne partie d'entre eux ont déjà un enfant qui va au CPE, en garderie ou en milieu familial. Votre collègue le ministre de la Famille a annoncé des balises très strictes pour l'ouverture des installations pour assurer une meilleure protection. Or, ces balises viennent limiter le nombre d'enfants par installation. Concrètement, ça veut dire qu'il y aura des enfants qui n'auront peut-être pas de place lundi prochain, entre autres des enfants des profs avec des jeunes enfants qui ne pourront pas retourner en classe. J'aimerais savoir ce que propose le ministre pour aider ces enseignants.

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci bien. C'est une question qu'on s'est posée, le ministre Lacombe et moi, comment on fait pour permettre à tous les enseignants, là, d'offrir leur pleine prestation de travail, comment on fait pour leur offrir les services dans nos services de garde éducatifs, CPE, et autres, et dans nos services de garde d'urgence.

Donc, à partir de lundi prochain, le 4 mai, tout le personnel scolaire va avoir accès aux deux réseaux, là, donc les services de garde pour nos tout-petits, les services de garde pour ceux qui sont d'âge préscolaire ou primaire. Ce que le ministre Carmant m'a dit, c'était qu'il y avait un très faible pourcentage, je ne me souviens pas du chiffre, mais c'était en bas de 10 %, là, son taux de fréquentation en ce moment.

Donc, il n'y a aucun risque, même avec des normes sévères de santé publique, même avec des ratios très bas, il n'y a aucun risque qu'on manque de place dans le réseau; peut-être dans certaines garderies. Il y a des garderies, là, qui peuvent être pleines en fonction des nouveaux ratios, mais le réseau est capable de faire face à cette demande-là. On est en bas de 10 % dans les taux de fréquentation en ce moment. C'est ce que m'a dit mon collègue.

La Présidente (Mme Thériault) : Merci. Donc, je crois que maintenant j'ai... Oui, la députée de Westmount—Saint-Louis ou on va à la députée de Mille-Îles?

Mme Maccarone : Oui. Bien, c'est une bonne nouvelle. J'ai une dernière question pour le ministre. Dans les régions comme Laurentides-Lanaudière, la question de transport scolaire est préoccupante. Certains élèves, surtout

dans le secteur anglophone, sont sur des autobus scolaires pendant des durées importantes, jusqu'à au moins une heure, 1 h 30 min, et des changements d'autobus jusqu'à trois fois. La lettre que vous avez envoyée aux parents demande aux parents... sauf que c'est absolument impossible de transporter leur enfant à l'école.

Puisque les commissions scolaires ont été financées pour le transport, et que le service ne sera pas fourni, et que la distance à parcourir est très importante, est-ce que le ministre s'engage à rembourser les parents pour le kilométrage et l'essence?

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre. M. le ministre, nous n'avons pas de son. Donc, je vais vous demander d'ouvrir votre micro.

M. Roberge : Excusez-moi. C'est bon. Oui, c'est bon. Ça a comme double-cliqué.

Donc, je précise. Oui, c'est ça. On dit aux parents : Si vous pouvez, si ça vous adonne, comme on dit en bon québécois, vous pouvez transporter vos enfants vers l'école. Ça peut être une bonne idée, mais on offre le service de transport scolaire. Si un parent dit : Bien, je souhaite me prévaloir de mon droit au transport scolaire pour l'enfant, l'enfant sera transporté. C'est important de le préciser, là.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait, merci. Mme la députée des Mille-Îles, je crois, ou sinon ça va être Mme la députée de Saint-Laurent. Mesdames...

Mme Charbonneau : Si ma collègue n'embarque pas tout de suite, là, je vais profiter de ce temps pour revenir sur un sujet qu'on n'a pas beaucoup parlé. Donc, je vais vous poser une question rapide, M. le ministre, sur l'éducation des adultes et la formation professionnelle, puisqu'il faut en parler. Pour la formation professionnelle, il y a des techniques à apprendre, il y a des façons de faire à apprendre. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, soudure, hôtellerie, pompier, on ne peut pas faire ça de son salon, dans un contact virtuel.

Donc, est-ce qu'il y a quelque chose qui a été mis en place pour pouvoir finaliser les techniques? Et, pour l'éducation des adultes, est-ce qu'il y a une relation entre l'enseignant et ses élèves?

• (16 h 10) •

La Présidente (Mme Thériault) : M. le ministre.

M. Roberge : Merci. Ma collègue a raison de nous rappeler les particularités de la formation professionnelle. Donc, oui, il y a eu des autorisations parce que, comme je le répète, on aurait aimé avoir des conditions sanitaires qui nous permettent de rouvrir tous nos programmes, toutes nos écoles, hein? Et c'est certain qu'on a fait la demande aussi pour réouvrir en formation professionnelle. La Santé publique a considéré ces demandes-là, considéré qu'on s'adresse à des adultes aussi, là, qui sont peut-être plus capables, dans certains cas, de respecter la distanciation physique, peut-être, mais, bref, il y a une autorisation pour faire des apprentissages nécessaires à la diplomation, les manipulations.

On peut faire une bonne partie en ligne, les apprentissages, la théorie, l'explication, mais ça va être possible de venir en demi-groupes, et donc de venir compléter les apprentissages, on va dire, en soudure, donc autant l'apprentissage que l'évaluation. Et, pour ce qui est de la passation des tests de la formation générale aux adultes, ça va être possible aussi pour les examens, mais encore une fois avec un paquet de mesures sanitaires à suivre.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait. Merci, M. le ministre. Donc, il reste environ 2 min 5 s à l'échange. Et la parole est maintenant à la députée de Saint-Laurent. Mme la députée, la parole est à vous.

Mme Rizqy : Oui. En terminant, écoutez, M. le ministre, on sait que le confinement, cette période-là a été réussie, en quelque sorte, parce qu'on a eu le premier ministre qui a pris en charge le confinement et que les directives étaient claires, transparentes. La période qu'on s'apprête à faire, c'est la réouverture. C'est une période charnière. Et on veut tous que ça soit réussi, le déconfinement, de façon sécuritaire. C'est pour cela qu'on vous a demandé de déposer le plan auquel vous nous avez fait référence lundi. Vous nous avez dit que c'est un plan qui était approuvé. On s'attend à ce qu'il soit déposé. On veut aussi voir le plan du programme scolaire.

D'autre part, je vous rappelle que l'épicentre que le premier ministre a fait référence, Montréal et le Grand Montréal, depuis lundi, la situation s'est dégradée depuis votre annonce de réouverture des écoles, et cela n'a rien à voir avec votre annonce, mais c'est la situation qui est ainsi. Alors, on vous demande de reporter votre décision par rapport à Montréal, le temps que nous concentrons nos efforts à carrément sauver des vies.

D'autre part, si le plan initial de confinement a été réalisé par le gouvernement, je m'attends à ce que le plan de déconfinement soit aussi réalisé par le gouvernement. D'autant plus que les enjeux sont risqués, sont vraiment risqués. Alors, c'est pour cela que, quand vous nous répondez que ça va être la subsidiarité, cette réponse-là, je ne peux pas y adhérer. Il y a des normes minimales qui doivent être respectées, et elles doivent être respectées par le gouvernement. Et là-dessus, au niveau de la salubrité, de la désinfection, c'est de votre ressort de vous assurer que les ressources seront déployées au même titre que votre collègue la ministre McCann s'est assurée qu'en quelque sorte ce soit déployé vers les CHSLD et vers les hôpitaux. C'est la même chose qu'on s'attend dans les écoles.

Nous, on va déposer plus de 50 pages de questions que nous avons reçues des parents inquiets. Pour qu'un plan soit réussi, il faut avoir l'adhésion des gens. En ce moment, il y a des inquiétudes de la part des parents, mais aussi des enseignants. La question vous a été posée à plusieurs reprises par rapport au masque. En France, le masque est obligatoire et fourni par l'État. On s'attend de votre part que les masques, ça ne soit pas un foulard, là. Un foulard ne protège pas. Même Dr Arruda l'a déjà dit. Un masque, un masque de protection.

La Présidente (Mme Thériault) : Mme la députée de Saint-Laurent...

Mme Rizqy : Alors, on dépose, Mme la Présidente, au secrétariat, les 50 pages de questions.

La Présidente (Mme Thériault) : Parfait. Merci. Désolée, M. le ministre, il n'y a pas de temps de réponse.

M. Roberge : Ah! c'était un éditorial, ce n'est pas une question.

Documents déposés

La Présidente (Mme Thériault) : Donc, les documents de la collègue seront versés au site Greffier, comme les documents de la collègue de Joliette, également.

Donc, je vous remercie... Oui, parce que Mme la députée de Saint-Laurent a fait un dépôt, donc elle les déposait, donc, étant donné que c'est la même chose qu'avec la collègue de Joliette, à ce moment-là, ce sera accessible sur le site Greffier. Donc, je vous remercie de votre collaboration, M. le ministre, Mmes, MM. les députés.

La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci beaucoup.

(Fin de la séance à 16 h 14)